



Sainte-Beuve

Port-Royal

II

TEXTE PRÉSENTÉ ET ANNOTÉ
PAR MAXIME LEROY

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

SAINTE-BEUVE

Port-Royal

II

TEXTE PRÉSENTÉ ET ANNOTÉ
PAR MAXIME LEROY

nrf

GALLIMARD

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 1954.

LIVRE TROISIÈME

PASCAL

(Suite)

VI

Situation extérieure à la veille des *Provinciales*. — Les cinq Propositions déferées à Rome. — Innocent X. — Avocats pour et contre. — Le docteur Saint-Amour; son portrait par Brienne. — Audience solennelle; compliments et condamnation. — La Bulle en France; Mazarin. — Le Formulaire. — Affaire d'Arnaud à la Faculté. — Assemblées religieuses; Assemblées politiques. — Une *Chambre de 1815* en Sorbonne. — Arnaud rayé comme indigne. — Pascal survient à son aide; bataille regagnée. — Année 1656, seconde époque.

QUAND Pascal survint pour auxiliaire à Port-Royal, malgré le renom d'Arnaud, malgré les sermons de M. Singlin et sa direction combinée avec celle de M. de Saci, malgré le nombre croissant des solitaires et cette prospérité du saint Désert, malgré l'excellent gouvernement spirituel des Mères, l'ordre du dedans et la multiplication des pensionnaires et des novices, malgré toutes ces raisons de fleurir, Port-Royal était en grand danger et avait besoin de quelque coup éclatant : c'est que les choses au dehors avaient fort empiré. Tâchons brièvement de les débrouiller et de les définir.

Il y avait continuellement des attaques violentes et publiques de Jésuites contre Port-Royal; quelques-unes arrivaient de temps en temps à un degré de scandale intolérable. Ainsi, en 1651, le Père Brisacier¹, de la maison de Blois, s'était mis à prêcher contre M. de Callaghan (ou Mac-Callaghan), ami de Port-Royal, proche parent des Muskry, des Hamilton, et Irlandais lui-même, que Mme d'Aumont avait établi curé en l'une de ses terres (Cour-Chiverny) aux environs de Blois. On avait répondu (car on répondait toujours) par un écrit *en quatre parties* au sermon *en quatre points* du Père Brisacier, lequel ne resta pas en arrière, et dans un vrai libelle intitulé : *le Jansénisme confondu dans l'Avocat du Sieur Callaghan...*, passa toutes les limites : il y traitait les religieuses de Port-Royal de *Vierges folles, impénitentes, asacramentaires, incommuniantes, phantastiques*; ayant tout épuisé, il finissait par les appeler *Callaghanes* ! La mère Angélique, informée par Mme d'Aumont de ces infamies, et ayant lu

quelque chose du libelle, crut devoir en demander justice à l'archevêque, M. de Gondi, par une lettre pleine de modération et de dignité (17 décembre 1651). L'archevêque, pressé d'ailleurs par Mme d'Aumont, rendit une Censure. Je ne donne là qu'un échantillon. Des excès pourtant, comme ceux du Père Brisacier ou plus tard du Père Meynier, comme ceux, autrefois, du Père Nouet² et de tous ces *casse-cous* du parti, se réfutaient d'eux-mêmes. Le danger véritable pour Port-Royal n'était pas là, mais bien dans ce qui se suivait sourdement et obstinément à Rome, pour revenir éclater avec autorité en France.

Le livre de Jansénius, on le sait, avait été, quelque temps après sa publication, censuré par une Bulle d'Urbain VIII³; mais cette Bulle n'était pas décisive; et d'ailleurs les Jansénistes, selon l'usage où nous les verrons de toujours savoir les intentions des Papes mieux qu'eux-mêmes, soutenaient qu'elle avait été en partie surprise à ce pontife. Urbain VIII, selon eux, avait pensé que, pour étouffer les disputes, il suffisait de renouveler et de confirmer les Bulles de Pie V⁴ et de Grégoire XIII⁵, et il aurait ordonné qu'on dressât une Constitution en ce sens, en défendant d'y nommer Jansénius; mais l'assesseur du Saint-Office, Albizzi, d'accord avec le Cardinal-patron (on était sous le népotisme des Barberins⁶), aurait dressé la Bulle à l'intention des Jésuites, y nommant à plusieurs reprises Jansénius, et signalant en général dans son livre *plusieurs Propositions* précédemment condamnées chez Baïus. On se prévalait fort, à ce propos, d'une certaine *virgule* qui, ajoutée ou omise, changeait le sens. Quoi qu'il en soit de ces dires à la Gerberon⁷, la Bulle d'Urbain VIII, promulguée en 1643, avait éprouvé de grandes contradictions en Flandre et en France. Des docteurs de l'Université de Louvain, entre autres un M. Sinnich, Irlandais, avaient été députés à Rome pour obtenir une explication favorable, et pour y défendre, comme on disait, la doctrine de saint Augustin. En France, l'archevêque de Gondi, toujours sans consistance, s'était hâté de recevoir la Bulle; elle fut signifiée, moyennant une lettre de cachet, à la Faculté de Théologie de Paris, laquelle, dans son assemblée du 15 janvier 1644, conclut qu'il n'était pas régulier, pour le présent, de la recevoir, et se contenta de défendre aux

docteurs et bacheliers de soutenir les Propositions condamnées par Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII.

Tout ceci, mais surtout l'indétermination des points quant à Jansénius, prêtait à l'évasion.

Urbain VIII étant mort le 29 juillet 1644, Innocent X (cardinal Pamphile), vieillard de soixante et douze ans, lui succéda. On passa de l'influence des neveux à celle de la signora Dona Olimpia, belle-sœur du nouveau Pape. Les Jésuites se tenaient à l'affût, bien que moins influents près de lui qu'ils n'auraient souhaité. Ce n'est pas tout d'abord que l'affaire de Jansénius fut reprise et poursuivie*.

* Nous avons sur ces premiers temps d'Innocent X, et sur son caractère, avant qu'il eût pris parti, de curieux renseignements chez un des nôtres, et des renseignements que tout garantit judicieux et impartiaux. Je les tire des *Négociations* de l'abbé de Saint-Nicolas (Henri Arnauld), chargé d'affaires à Rome, non janséniste à cette époque, et tout occupé de suivre les instructions de Mazarin en faveur des Barberins. Dans sa dépêche du 10 juin 1646, l'abbé raconte ainsi sa première réception par le Pape : « Je me rendis au palais à l'heure marquée (*vingt-et-une heures*) ; je fus à l'instant introduit auprès du Pape. Il me reçut en la manière que je m'étois proposé qu'il feroit, c'est-à-dire avec un visage riant, des paroles étudiées, mais douces, obligeantes et accompagnées de toutes les démonstrations imaginables dont une personne est capable pour gagner l'esprit d'une autre ; mais j'étois tellement prévenu sur tout cela, qu'il fit certainement un effet tout contraire à celui qu'il avoit dessein de faire. Il ne me voulut point permettre de parler que je ne me fusse levé auparavant. Après lui avoir dit que je venois à ses pieds sur l'assurance que Messieurs les Ambassadeurs de Venise et quelques autres personnes m'avoient donnée, qu'il étoit très-disposé à donner satisfaction à Leurs Majestés (le Roi et la Reine-Régente) ; lui avoir fait connoître que je ne mettois nullement en doute que je ne dusse remporter des effets de tant de paroles qu'il avoit dites sur cela, et quelques autres choses sur le même sujet, je lui présentai ma lettre de créance : après quoi il fut un peu de temps sans parler, *en attendant la sortie de quelques larmes, qui ne me surprirent non plus que tout le reste, car je m'y étois attendu, aussi bien qu'à un grand tremblement de mains, ayant su que cela lui étoit ordinaire quand il parle d'affaires importantes.* Puis il commença à me dire qu'il ne savoit à quoi attribuer son malheur de n'être pas cru aussi affectionné à la France qu'il l'étoit effectivement... » Et après tout un détail très-particulier d'affaires, l'abbé de Saint-Nicolas conclut ainsi : « La longueur du siège d'Orbitello lui donne du cœur et le confirme dans sa lenteur naturelle, qui est tout à fait espagnole. Au reste, sa manière de traiter est tellement

Cela revint par la France. En juillet 1649, le syndic Cornet que bien nous connaissons*, avait dénoncé à la Faculté de Paris les fameuses Propositions extraites. Bien que l'entreprise n'eût pas eu d'abord plein succès et que, sur le rapport du conseiller Broussel, un Arrêt du Parlement eût supprimé le premier essai de censure, le signal et la méthode de l'attaque étaient donnés : on savait avec précision les points de mire.

Les Jésuites de Rome en relation suivie avec ceux de Paris, et particulièrement, dit-on, le Père Annat, futur confesseur du roi, écrivant au Père Dinet qui l'était alors, avertirent que, si on faisait demander la censure des Propositions par une portion du Clergé de France, on réussirait infailliblement auprès du pontife, qui serait jaloux de donner signe de souveraineté. M. Habert donc, actuellement évêque de Vabres, et qui autrefois, étant théologal de Paris, avait prêché le premier contre le livre de Jansénius, travailla ses confrères les évêques, et dressa, de la part d'un grand nombre d'entre eux, une Lettre au Pape, requérant jugement sur les cinq Propositions. Le nombre des signatures alla graduellement de soixante et dix à quatre-vingt-cinq; il est vrai qu'on y employa toutes sortes d'obsessions. Le bon M. Vincent (de Paul) ne s'y ménageait pas. Cette lettre de M. Habert, qui semblait émaner du corps entier de l'Épiscopat, et qui ne représentait réellement que des signatures individuelles, ne fut pas communiquée à l'Assemblée générale du Clergé dont la convocation tombait au commencement de l'année 1651. Aussi plusieurs évêques s'élevèrent-ils contre ce qu'ils appelaient une usurpation de pouvoir et de titre. Ils s'en plaignirent au Nonce; et une douzaine d'entre eux, soit collectivement, soit même individuellement, M. de Gondrin, archevêque de Sens, M. Godeau,

pleine d'artifice, qu'il faut être bien précautionné pour ne pas s'y laisser prendre. » Le cardinal Mazarin, de son côté, par ses lettres, recommande bien à l'abbé, lorsqu'il ira à l'audience du Pape, de *ne jamais se retirer de ses pieds* sans lui redire un à un les points de contest, afin de faire voir qu'il ne se tient pas pour satisfait. Ajoutez encore, si vous le voulez, les renseignements de Retz sur ce Pape indécis, avare et fin. Les pauvres Jansénistes, une fois entre ses mains et à ses pieds, n'eurent guère de parti à tirer d'un tel juge.

* Précédemment, page 619 du tome premier (liv. II, chap. XI).

évêque de Vence, M. de Montchal, archevêque de Toulouse*, écrivirent à leur tour au Pape pour l'informer de l'état vrai de la question et, selon eux, des dangers. Cependant la Reine-Régente de son côté, sur l'avis de Vincent de Paul, s'adressait également au Saint-Siège pour qu'il voulût se hâter de définir la foi sur ce point.

C'est par suite de toute cette manœuvre que le procès fut porté à Rome, ce que les Jésuites avaient surtout désiré; car ils savaient l'esprit de cette Cour, sa prudence ici d'accord avec le siècle, son aversion pour les dogmes rigoureux, et se tenaient pour assurés tôt ou tard du résultat**. M. Hallier, successeur de M. Cornet dans le

* M. de Montchal, que je n'ai l'occasion de nommer qu'en passant, mourut peu après, dans le courant de cette année même 1651; il a laissé de curieux *Mémoires* ecclésiastiques et des plus hostiles au cardinal de Richelieu. Il les composa sous la régence d'Anne d'Autriche : il y a déchargé ses indignations et ses haines. Il avait montré de la générosité comme évêque, et s'était signalé par sa résistance, notamment dans l'Assemblée du Clergé tenue à Mantes en 1641. Cette résistance, toutefois, inspirée par un louable sentiment d'honneur, s'était employée uniquement dans l'intérêt et en vue des privilèges de son Ordre. Il compte parmi les approbateurs de *la Fréquente Communion*, et, auparavant, du *Petrus Aurelius*. Dans ses *Mémoires*, il a très-positivement attribué l'arrestation de M. de Saint-Cyran à son refus d'aider au projet de Patriarcat conçu par le cardinal de Richelieu. Le passage est formel : « L'abbé de Saint-Cyran, dit-il, personnage de grande piété et d'un éminent savoir, fut recherché et prié d'écrire pour ce Patriarcat et contre le mariage de M. le duc d'Orléans. Pour l'y obliger, on lui avoit offert l'évêché de Bayonne, qui étoit le diocèse de sa naissance, et des abbayes pour ses proches; mais, s'en étant excusé trop brusquement à la duchesse d'Aiguillon, qui avoit pris la peine elle-même de le visiter pour ce sujet, il fut bientôt après emprisonné au bois de Vincennes sous un autre prétexte. » Il est encore un endroit (t. II, p. 704) où M. de Saint-Cyran est mentionné avec honneur. Malgré ces points dignes de remarque, M. de Montchal ne fut jamais pour Port-Royal qu'un allié lointain et de rencontre⁸.

** Intrigue à part, ils n'avaient pas tort d'y compter. Je sors, autant que je puis, des personnalités, et je note les points de vue à mesure que je les trouve. Quand on suit la marche des discussions et des hérésies durant les premiers siècles au sein du Christianisme, on voit qu'à chaque effort de la raison (Arius, Nestorius, Pélage) pour remettre le Christianisme commençant, et non défini encore sur tous les points, dans les voies du sens humain et de l'explication naturelle, il y eut un effort contraire des saints

Syndicat de la Faculté de Paris, ci-devant gallican zélé, mais dès à présent voué aux Jésuites, fut envoyé à Rome avec MM. Lagault et Joysel, pour y soutenir la requête des évêques molinistes. D'autre part, les docteurs Saint-Amour, de Lalane, Brousse, le licencié Angran, et plus tard M. Manessier avec le célèbre Père Des Mares de l'Oratoire, s'y rendirent et y tinrent pied, pour plaider la défense des évêques augustinien. Toutes les difficultés et les traverses qu'éprouvèrent ces vaillants avocats sont au long exposées dans le *Journal* de Saint-Amour*, le plus infatigable d'entre eux, espèce d'Ajax théologien, assez plaisamment décrit par Brienne :

« Louis Gorin de Saint-Amour, fils du cocher de Louis XIII, que Sa Majesté aimoit fort à cause de son adresse à bien mener son carrosse, et pour quelques

et orthodoxes pour serrer le ressort, et pour montrer, d'après saint Paul, le Christianisme régénérateur aussi contraire à la nature et aussi invraisemblable rationnellement que possible : *la folie de la Croix* ! et cela jusqu'à saint Augustin, qui achève de circonscrire le dogme dans tout son contour, et de l'asseoir carrément au sommet du rocher. Or, à mille ans de distance, on remarque un mouvement inverse et comme expansif au sein du Catholicisme, mouvement dont les Jésuites deviennent le plus actif, le plus élastique organe, et qui va de tout point à laisser le dogme se détendre, se concilier davantage et, faut-il dire ? *transiger*, non pas avec la raison philosophique sans doute, mais avec la nature, avec les intérêts humains et civilisés, de toutes parts reparus. Rome, sans pousser à ce mouvement, y consent du moins, par tact, par sens pratique, et ceux qui veulent reprendre à l'ancien cran et resserrer de nouveau les choses dans le cercle inflexible qu'ils décrivent au nom de saint Augustin, sont mal venus, et sur la défensive à leur tour, et finalement éliminés. Je ne fais que poser le double point de vue, et la marche générale, indépendante, en quelque sorte, des passions mêmes. — On a dit plus brièvement et dans le même sens : « Les Jansénistes sont des *Alcestes* chrétiens ; tous les autres, auprès d'eux, sont des *Philintes*. »

* Un volume in-folio, 1662 ; il fut condamné en janvier 1664, par Arrêt du Conseil, à être brûlé par la main du bourreau. — La publication de ce volume parut intempestive et fâcheuse aux amis politiques, dans un moment où l'on espérait encore un résultat de la négociation de M. de Comminges. On lit à la fin d'une lettre de Mme de Longueville à Mme de Sablé : « Mon Dieu ! n'êtes-vous pas bien en colère contre M. de Saint-Amour, qui a été malheureusement publier son livre qui va tout gâter ? »

autres bonnes qualités qui étoient dans ce cocher du corps* ; ce Louis, dis-je, de Saint-Amour, de fils de cocher, devint par son savoir-faire Recteur de l'Université de Paris, la plus célèbre de l'Univers, et ensuite de la Maison et Société de Sorbonne. Il avoit un corps et une mine plus propre encore à conduire le carrosse du Roi qu'à porter le bonnet et le chapeau sur les bancs de la Sorbonne, qui plioient sous les pieds de cet autre Hercule ; plus grand et plus fort n'étoit point celui de la Fable ; je doute qu'il fût plus éloquent et plus courageux. Tel donc, et plus terrible encore, parut, durant sa Licence, le gigantesque Saint-Amour. Les Cornet, les Péreyret et les Moines**, ce trio de docteurs molinistes, craignoient plus Saint-Amour tout seul que tout le parti janséniste ensemble. En effet c'étoit pour eux un redoutable adversaire. Quel homme, bon Dieu ! aujourd'hui à Paris, demain à Rome ; et de là, comme un fantôme, porté en l'air, ou sur le cheval de Pacolet, on le voit au *prima mensis*, où la seconde Lettre de M. Arnauld alloit être censurée tout d'une voix : mais combien ne fit-il point revenir de docteurs à mon avis*** ?... »

Ce *frais et gaillard* Saint-Amour, la fleur de l'École, comme dirait plus élégamment Bossuet, était déjà allé deux fois à Rome, avant d'y faire l'avocat d'office du parti. Une première fois, n'étant que licencié, en 1646, il y avait accompagné M. de Souvré, l'abbé de Bassompierre et autres jeunes gens de qualité. Une seconde fois, en 1650, il y était retourné, comme pour le Jubilé, mais très-probablement dans un but moins dévotieux ; il s'était rendu à la ville sainte *par la route de Genève*, dit encore le malin Brienne. Le fait est qu'il y servit dès lors et y étudia sur le terrain les intérêts engagés de ses amis,

* *Cocher du corps*, espèce de pointe opposée à ce qui va suivre : *Recteur de l'Université*, comme qui dirait *cocher de l'esprit*.

** Espèce de calembour, à cause du nom du docteur Le Moine.

*** Tel est le portrait en charge que trace du grand champion janséniste ce bizarre Brienne dans ses *Anecdotes de Port-Royal* ou *Histoire secrète du Jansénisme*⁹, ouvrage manuscrit dont je ne possède que quelques extraits, et que j'ai vainement recherché jusqu'ici. Si on le retrouvait (et on m'entendra exprimer plus d'une fois ce désir), toute la seconde moitié de l'histoire de Port-Royal en serait éclairée d'une foule de feux-follets, qui, accueillis avec réserve, serviraient du moins à l'égayer,

balançant de son mieux l'action du Père Annat. Il put voir combien Jansénius y était en mauvaise odeur, combien son *Haereo, fateor*¹⁰, à propos de la Bulle de Pie V*, restait au gosier des Romains. Il donna conseil dès lors de ne point mêler du tout ce nom dans la cause et de se retrancher à saint Augustin. Ce fut toute une tactique très-opposée à la première droiture invincible de Saint-Cyran; mais nous commençons fort, ce semble, à la perdre de vue.

Je ne sais même si, politiquement, on y gagna : les théologiens français, en séparant leur cause de celle des théologiens de Louvain, se trouvèrent en définitive plus faibles.

Après quatre ou cinq mois de séjour, à ce second voyage, Saint-Amour quitta Rome un peu à la hâte (13 avril 1651), sachant qu'il n'avait pas tenu à ses ennemis de lui faire goûter des prisons de l'Inquisition : il paraît que, tout en se croyant prudent, il avait parlé trop haut selon son usage de Sorbonne; mais le Pape avait rompu les mauvais projets d'un seul petit mot : « *Lasciatelo andare*, laissez-le aller. »

Saint-Amour revenait donc en France et se trouvait à Gênes, quand une lettre de ses amis de Paris changea sa détermination, et le décida à rentrer dans Rome (juin 1651), malgré toute crainte, pour y devenir l'avocat officiel des évêques augustiniens, de concert avec les autres docteurs qui le rejoignirent.

Le Pape, cédant aux instances combinées, nomma (juillet 1652) une Congrégation particulière composée de cinq cardinaux et de treize théologiens ou consultants, et la chargea de procéder à l'examen des cinq Propositions : on y mit toutes les formes; il assista lui-même à dix séances de trois ou quatre heures chacune. On ne peut nier que l'affaire n'ait été approfondie : mais ce n'était pas seulement ce qu'auraient voulu les avocats jansénistes. Le principal artifice contre eux leur paraissait consister en ce qu'on refusa de les entendre contradictoirement à leurs adversaires. Saint-Amour et ses amis, tout pleins et bouillants de leur doctrine, et déjoués sous main, sans la pouvoir faire éclater et retentir, s'écriaient volontiers comme le héros :

Et combats contre nous à la clarté des cieux !

* Précédemment, page 617 du tome I (liv. II, chap. XI).

Le récit de leurs mésaventures serait long. Voulaient-ils faire imprimer à Rome, à leurs frais, les livres de saint Augustin qu'ils jugeaient décisifs sur la matière, et qu'on y lisait peu, ou qui même y étaient assez rares, ils éprouvaient pour l'impression mille difficultés que leur suscitait Albizzi, lequel cependant laissait imprimer à leur barbe un écrit du Père Annat adversaire. Ils étaient obligés, souvent, pour faire arriver leurs écritures au Pape, d'attendre son retour de promenade et de le saisir au passage dans l'antichambre*. Ils obtinrent néanmoins, quand probablement la décision était déjà prise et la Bulle arrêtée *in petto*, d'être entendus par le Saint-Père en présence de la Congrégation, mais sans dispute et non *contradictoirement*, comme ils l'avaient désiré. Le 19 mai 1653 eut lieu cette solennelle séance qui fut la onzième tenue par le Pape et la dernière. M. de Lalane, en un latin lucide, développa ce que l'on a appelé l'Écrit à trois colonnes, dans lequel il distinguait et discutait les divers sens possibles des Propositions, le sens hérétique et calviniste qu'on répudiait, le sens catholique qu'on adoptait, et le contre-pied de celui-ci, qu'on imputait aux Molinistes adversaires. Le Père Des Mares, à son tour, plaida, en latin également, la Grâce efficace et sa nécessité en toutes les actions pieuses. Ils haranguèrent, à eux deux, plus de quatre heures, et la nuit seule interrompit le Père Des Mares dans ses citations. Ils parlèrent d'or, et le Pape le leur dit; mais la Bulle n'en eut pas moins son issue.

On assure que le Pape hésita jusqu'au dernier mo-

* N'exagérons pas : Saint-Amour lui-même ne peut nier les façons gracieuses d'Innocent X, et que les audiences près de lui, quand on les obtenait, ne fussent *tout à fait douces et agréables*. On reconnaît bien le même vieillard caressant et fin que nous a décrit l'abbé de Saint-Nicolas; d'ailleurs, sous cet air de bonhomie, *génie fort perçant*, nous dit Retz. Un jour Saint-Amour, en lui présentant un tome de saint Augustin, se permit de le louer d'avance du bienfait que lui devrait l'Église pour avoir fixé solennellement la doctrine, et qu'elle pourrait dire de lui plus véritablement qu'Ennius sur Fabius :

*Unus homo nobis cunctando restituit rem*¹¹.

Il ne répondit que par un sourire et sa bénédiction. Mais ce Saint-Amour aussi, on lui doit cette justice, dans son grand coffre avait de l'esprit.

ment : arrivé au bord du fossé, dit Pallavicino (l'un des membres de la Congrégation), il s'arrêta court, et on ne pouvait le faire avancer. Il avait répondu dans les commencements à Saint-Amour reçu par lui en audience particulière, et qui le voulait mettre sur le fond : « Et puis, voyez-vous, ce n'est pas là ma profession; outre que je suis vieux, je n'ai jamais étudié la Théologie. » — « Le Pape n'est pas Théologien, il est Canoniste, disait à Saint-Amour le Père Ubaldino, général des Somasques : *il Papa non è Teologo; non è la sua professione : è Legista.* » Innocent X avait certainement de lui-même quelque répugnance à entrer dans ce fond de subtilités, bien que le goût lui en vînt chemin faisant.

Les avocats augustinienens entendus dans cette audience finale, il semblait juste que le Pape prît de nouveau l'avis des théologiens *consulteurs*; mais les cardinaux adversaires poussèrent à une conclusion prompte, et touchèrent le ressort de l'infailibilité personnelle. Le Pape avait dit un jour à Saint-Amour en lui montrant son Crucifix : « Voilà mon conseil en ces sortes d'affaires. » Et en effet il répéta par la suite à M. Bosquet, évêque de Lodève, qu'à cette occasion le Saint-Esprit lui avait fait voir clairement la vérité, en lui dévoilant dans un moment les matières les plus difficiles de la Théologie : espèce d'*infailibilité d'enthousiasme* qui parut une énormité à tous les Catholiques non ultramontains.

Dans une petite Congrégation intime, tenue le 27 mai, huit jours après l'audience solennelle, et où n'assistèrent que quatre cardinaux avec Albizzi¹², le Pape, s'il avait hésité jusque-là, passa outre, et la Bulle fut décrétée. Pendant ce temps, nos députés augustinienens étaient au dehors l'objet de congratulations interminables pour *la gloire de leur action* en cette grande audience. La pièce à leur égard fut complète, *dans un pays*, comme dit Retz, *où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde**.

* En apprenant l'issue de cette affaire, et après un moment de silence, la mère Angélique dit à M. Arnauld, qui était venu l'en informer, ces énergiques paroles : « Il faut que je vous dise une pensée qui me vient dans l'esprit; c'est qu'il me semble que notre siècle n'étoit pas digne de voir un aussi grand miracle qu'auroit été celui-ci, que cinq particuliers (qui, bien que pieux et zélés pour la vérité, ne sont pas des Saints qui fassent des miracles) eussent pu, seuls, être assez puissants pour résister à toutes les

La Bulle condamnait les cinq Propositions comme hérétiques, sans entrer dans aucune explication sur le sens, hors une distinction pour la cinquième¹³. Quoique les Jansénistes aient essayé de dire qu'elles n'étaient pas expressément et directement attribuées à Jansénius dans leur sens hérétique, elles paraissaient plus que suffisamment rattachées à son livre par ce préambule : « *Étant arrivé à l'occasion de l'impression d'un livre qui a pour titre : L'AUGUSTIN de Cornélius Jansénius*, qu'entre autres opinions de cet auteur, il s'est élevé une contestation, principalement en France, sur cinq de ses Propositions... » Et s'il avait pu rester encore quelque doute, la conclusion n'en laissait pas : « Nous n'entendons pas toutefois, par cette déclaration et définition faite touchant les cinq susdites Propositions, approuver en façon quelconque les autres opinions qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé de *Cornélius Jansénius*. » La Bulle fut affichée à Rome le 9 juin¹⁴.

Ce qui assaïonna, pour parler avec le *Journal* de Saint-Amour, le *coup fourré* de cette décision, c'est que les députés augustiniens, avant de partir, étant allés à l'audience du Pape lui baiser les pieds et recevoir sa bénédiction, Sa Sainteté leur témoigna combien leur conduite l'avait édifiée, et combien leurs discours l'avaient charmée; enfin, selon l'expression officielle de l'ambassadeur de France (M. de Valençay) écrivant à M. de Brienne, secrétaire d'État, Sa Sainteté *les caressa extrêmement*; et comme ils prirent confiance de lui dire

intrigues et les cabales des Molinistes, à toutes les poursuites de M. Hallier, à toutes les lettres de la Reine, et à toute la corruption de la Cour de Rome. Il ne faut pourtant pas perdre courage. L'orgueil des ennemis passera jusqu'à l'insolence. Ils n'étoient pas encore assez superbes, ni nous assez humbles. Dieu a assez de voies pour les rabattre... » Et à M. Le Maître qui lui rappelait le *Deridetur justî simplicitas*; « C'est vrai, répliquait-elle, mais nous ne devons pas pourtant quitter notre simplicité pour leurs finesses... » Voilà ce qu'elle disait, mais on ne s'y tint pas. — Sur cette affaire de la Bulle et sur les circonstances de son enfanement, on peut lire aujourd'hui les livres VII et VIII des *Mémoires* du Père Rapin; on y verra le contre-pied de la Relation de Saint-Amour. L'éditeur des *Mémoires*, M. Aubineau, recommande ces livres ou chapitres à l'admiration des âmes catholiques romaines : les âmes libres ou simplement chrétiennes en jugeront différemment. (Voir à l'*Appendice*¹⁵.)

qu'ils ne croyaient pas qu'Elle eût voulu, par ce décret, porter préjudice à la doctrine de la Grâce efficace par elle-même, ni à la doctrine de saint Augustin, le Pape répondit, comme avec étonnement, que cela était hors de doute : *O ! questo è certo !* — Tous les mystères et les ambiguïtés de la *Signature* sont renfermés dans ce peu de mots. Ceux des Jansénistes qui crurent pouvoir souscrire à la Bulle en conscience, exceptèrent la doctrine de saint Augustin (c'est-à-dire, pour eux, de Jansénius), en répétant d'après le Pape, auteur de la Bulle : *O ! questo è certo !*

Sur ce mot que leur dit le Pape, les députés, poursuit Gerberon, avant de se retirer, « demandèrent à Sa Sainteté des indulgences, et Elle leur en donna fort libéralement; puis ils lui déclarèrent qu'avec la grâce de Dieu, ils demeureroient toujours très-attachés au Saint-Siège et à la doctrine de saint Augustin, qui étoit celle du Saint-Siège même; et, ayant reçu sa bénédiction, ils se retirèrent* » Ils affectaient une grande joie¹⁶.

Une fois dans cette voie double, le Jansénisme est perdu, et, j'ajouterai, il le mérite. Saint-Cyran, où es-tu ?

C'est de cette Bulle d'Innocent X, et bientôt du Formulaire d'Alexandre VII, que la persécution en France contre Port-Royal va se servir et s'armer avec une véritable cruauté. Port-Royal, du moins, échappera en partie aux fautes de ses partisans théologiens, par plusieurs de ses beaux caractères. Après tout, si par-devant ces souverains pontifes passés et prochains, Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément XI, arbitres d'une doctrine que je ne me permets pas de juger, si devant eux, ou au-dessous de leurs noms, on inscrivait, d'une part, ces archevêques de Paris fâcheux ou funestes, Gondi, Marca, Péréfixe et autres, si on y ajoutait en regard la liste parallèle des confesseurs du Roi depuis le Père Annat jusqu'au Père Tellier, et que l'on citât entre deux la lignée, même décroissante, des hommes de Port-Royal, de Saint-Cyran à Du Guet, ce serait là un Écrit à trois colonnes qui aurait aussi sa simple éloquence.

L'annonce de la Bulle en France exalta l'invective et réjouit la fureur de bien des ennemis. Ce fut le moment

* *Histoire générale du Jansénisme*, tome II page 146.

Sur le parallèle de Port-Royal et des Jésuites.	966
Sur le chevalier de Méré	967
Sur l'ascétisme de Port-Royal et son utilité	969
Encore un débat sur Pascal	970
Sur l'enseignement de Port-Royal	975
Sur le Père Labbe	977
Le Père Vavassor et le Père Rapin	979
La Bastille et les Jansénistes	984
Sur l'abbé de Rancé.	986
Sur l'abbé et l'abbaye de Sept-Fonts	995
Sur M. Le Camus	997
Sur M. de Bernières	1024
Sur M. de Sainte-Beuve.	1031
Sur la mère Agnès.	1044
Sur M. Hamon	1052
Sur Mme Angran	1055
Un arbitrage de Mme de Longueville.	1059
Sur Nicole	1061
Encore Nicole.	1064
NOTES	1069
ERRATA et ADDENDA.	1145
TABLE ANALYTIQUE.	1151
INDEX DES NOTES.	1287

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

LIVRE TROISIÈME

PASCAL

(suite)

LIVRE QUATRIÈME

ÉCOLES DE PORT-ROYAL

LIVRE CINQUIÈME

LA SECONDE GÉNÉRATION
DE PORT-ROYAL

(début)

*Introduction, notes, table analytique
par Maxime Leroy*